

Permanence d'Accès aux Soins de Santé



PASS du CHPC Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

Présentation générale.....	3
Le Centre Hospitalier Public du Cotentin.....	4
La PASS du CHPC.....	6
Mode d'organisation de la PASS.....	7
Localisation de la PASS.....	7
L'équipe de la PASS.....	9
Organisation des soins.....	10
Repérage et prise en charge des patients.....	11
Partenariat et travail en réseau.....	13
Travail en réseau.....	14
Public accueilli en 2022.....	17
File active.....	18
Couverture sociale de base.....	18
Couverture complémentaire.....	18
Ressources.....	19
Domicile.....	19
Situation familiale.....	19
Synthèse des indicateurs de prise en charge et de suivi.....	20
Les consultations médicales.....	21
Les consultations infirmières.....	22
Les interventions sociales.....	23
Les activités administratives.....	24
Bilan et perspectives.....	25
Les objectifs 2022 et perspectives 2023.....	26
Le bilan 2021.....	26
Les perspectives 2022.....	27
Conclusion.....	28



PRESENTATION GENERALE

LE CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Etablissement public de santé intercommunal né de la fusion, en 2006, du centre hospitalier Louis Pasteur de Cherbourg et du centre hospitalier de Valognes.

Adresse / coordonnées :

Site de Cherbourg : rue du Val de Saire, 50100 CHERBOURG

02 33 20 70 00 / 02 33 20 75 18

Site de Valognes : 1 avenue du 8 Mai 1945, 50700 VALOGNES

02 33 95 70 00 / 02 33 95 70 07

Le CHPC se compose de six sites :

Cherbourg-Octeville :

- L'hôpital Pasteur en centre-ville, regroupant des services de médecine, chirurgie, spécialités médicales, obstétrique, gynécologique, pédiatrique et des urgences adultes et pédiatriques.
- L'IFSI, rattaché à l'établissement et dans le même périmètre que l'hôpital,
- L'EHPAD « Le Gros Hêtre » à Octeville,
- La blanchisserie inter hospitalière, rue Kœning à Cherbourg,

Valognes :

- L'hôpital Simone Weil, regroupant des services de médecine polyvalente, de SSR, des consultations de spécialités, un plateau technique et une Unité de Soins Hospitaliers Régulés (USHR). L'hôpital est également doté de services techniques et logistiques.
- L'EHPAD « Le Pays Valognais » dans le périmètre de l'hôpital

Gouvernance :



CHPC – Centre Hospitalier Public du Cotentin ORGANIGRAMME DE DIRECTION 1943 - Janvier 2021



Séverine
KARRER

Directrice d'établissement

COMITE DE SURVEILLANCE

Prés. David ARBET

DIRECTEUR

CME

Prés. Di-Fan ABGAS



Samuel
BAUDU-PICQUET
Directeur adjoint
Fabrication, achats
Logistique
& biomédical



Xavier
BIAIS
Directeur adjoint
Finances et Systèmes
d'information
Technico-commercial



Clémence
ROUCAN
Directrice adjointe
EHPAD
Filière gériatrique
& DHT gériatrique
du Cotentin



Isabelle
DEBRIEN
Directrice adjointe
Institut de formation
soignant
et aide-soignant



Céline
DIASCORN
Directrice adjointe
Ressources Humaines



Bénédicte
GASTEBOIS
Directrice adjointe
Qualité & Risques
Relations avec les
Usagers



Catherine
BOSSELIN
Directrice
des Soins
Coordination
généraliste
des soins



Vanessa
LEGRAND
Directrice adjointe
Parcours patient



Yann
TANGUY
Directeur adjoint
Affaires médicales
& stratégie
d'établissement

LA PASS DU CHPC

Afin de répondre aux difficultés d'accès à la santé des personnes en situation de précarité, la loi de lutte contre les exclusions du 31 juillet 1998, a prévu :

- L'élaboration des premiers Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)
- La mise en place de dispositifs spécifiques favorisant l'accès à la santé des plus démunis, dont les PASS

La circulaire n° 736 du 17 décembre 1998 les définit ainsi : « *Les PASS constituent des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes en situation de précarité, non seulement au système hospitalier, mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de santé, d'accueil et d'accompagnement social en poursuivant un objectif global de réinsertion du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé* ».

La lutte contre l'exclusion sociale a été à nouveau inscrite dans les missions de la loi du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire ». La circulaire du 18 juin 2013, relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS, a réaffirmé la volonté nationale de valoriser et d'optimiser le fonctionnement des PASS, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale.

En Normandie, le P.R.A.P.S. (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies) 2018–2022 rappelle le rôle des P.A.S.S. comme « passerelles » pour « l'accès aux droits et au système de santé pour tous ».

La PASS du CHPC est rattachée à la Direction du Parcours-Patient et à la cadre de proximité du service social hospitalier. Elle est aussi quotidiennement en contact avec d'autres structures médico-sociales, des associations partenaires et la médecine de ville. Elle a pour missions :

- De faciliter l'ouverture des droits et l'accès aux soins des publics en situation de précarité
 - o Repérer les obstacles à l'accès aux soins des personnes démunies.
 - o Assurer une coordination de la prise en charge médico-sociale.
 - o Garantir l'accès aux médicaments tout au long du traitement (à l'hôpital ou à la sortie).
 - o En fonction des besoins : mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et d'éducation à la santé.
- D'assurer la continuité des soins dans le cadre d'une prise en charge globale de santé
 - o Identifier et développer les relations avec les partenaires extérieurs du secteur social et médico-social intervenant en matière de lutte contre l'exclusion
 - o Assurer l'orientation et l'accompagnement des publics en situation de précarité et la mise en place de relais vers les structures aptes à ménager la prise en charge globale de la santé, en interne et en externe.
- De s'inscrire dans une démarche partenariale pour une coordination du social et du sanitaire.
- De réaliser la coordination médico-sociale en concertation avec le référent social de la PASS.

Mode d'organisation de la PASS

La PASS du CHPC est un dispositif transversal. L'équipe pluridisciplinaire qui la compose travaille conjointement pour permettre un meilleur accès aux soins des patients.

Elle offre l'accès à des permanences, tant à l'intérieur de l'hôpital avec un accès direct au plateau technique, qu'à l'extérieur de l'hôpital avec des orientations vers des partenaires.

La PASS fonctionne toute l'année, selon le planning suivant :

L'équipe de la PASS est présente du lundi au vendredi de 8h15 à 16h45, horaires cumulés des IDE, ASS et Agent d'accueil.

Les patients sont accueillis prioritairement sur les "permanences" aux horaires suivantes :

Lundi 9h30-12h30 (Agent d'accueil, IDE, ASS, médecin)

Mercredi 9h30-12h30 (IDE, ASS)

Jeudi 9h30-12h30 et 13h30-15h30 (Agent d'accueil, IDE, ASS, médecin/ médecins bénévoles) dans les locaux du centre de ville de Cherbourg.

L'IDE est en RTP les mardi journée et mercredi après-midi des semaines impaires

L'agent d'accueil est en RTP les mercredis.

Les lundi après-midi (IDE, Agent d'accueil, ASS), mardi (Agent d'accueil et ASS), mercredi après-midi (IDE et ASS) et vendredi journée (Agent d'accueil, IDE, ASS) sont consacrés aux temps administratifs, partenariaux, suivi des démarches et des soins, ect... Ils peuvent aussi être des temps de rendez-vous pour des situations spécifiques.

L'agent d'accueil a un temps spécifique PASS dentaire les mardis matins : 9h00-12h30.

Localisation de la PASS

La PASS du CHPC exerce ses activités sur deux lieux et a initié en 2020 la démarche de « l'aller vers » :

- *PASS Interne* :

La PASS Interne accueille les patients dans les locaux du Centre Hospitalier Public du Cotentin (site de Cherbourg) – au Rez-de-jardin, rue Vintras.

Une ligne téléphonique dédiée à la PASS est opérationnelle : 02.33.20.75.77 – Poste 37577.

- *PASS Externe – PASSerelle*

Pour rendre le service plus accessible aux personnes les plus éloignées du soin, depuis 2012, nous avons mis en place une **Permanence externalisée**, parking Gambetta - CHERBOURG EN COTENTIN.

- *Dans le cadre du développement de « l'Aller-Vers »*

- Intervention exceptionnelle près du camp de migrants de Cherbourg en partenariat avec le CCAS et l'association Itinérance

- Intervention dans des centres d'accueil des populations ukrainiens déplacés durant les premiers mois de la guerre
- Interventions à thème au sein de l'accueil de jour en partenariat avec l'EMPP ayant pour objectif de toucher un public plus large

L'équipe concourant à l'activité de la PASS

Désignation	Nom/Prénom	ETP	Financement PASS	Mise à disposition, bénévolat ou partenariat
Personnel médical	Emeline DUROY, médecin coordonnateur	0,20	MIG PASS	
	Frédéric BASTIAN, médecin	Bénévoles		Bénévolat
	Nathalie CLAVIER, médecin			
	Jean-Louis GORIAUX, médecin psychiatre			
	Véronique GRUDET, médecin			
	Philippe MICHAUD, médecin			
	Claudine MORIN, médecin			
Anne WUCHER, médecin, référente de l'équipe des bénévoles				
Personnel paramédical	Maud FLEURY, IDE 0,75 ETP Remplacement 0,10 ETP	0,85	MIG PASS	
	P. GUILLERM, IDE Psychiatrique	EMPP		Partenariat avec la FBS
Personnel social et médico-social	Delphine DELAMARE, Assistante sociale PASS somatique 1,10 ETP PASS Dentaire 0,20 ETP	1,30	MIG PASS	
	Marie LEFRANCOIS, Secrétaire médico-sociale PASS somatique 0,50 PASS dentaire 0,30	0,80	MIG PASS	
	Manon LELEDY Cadre de proximité Vanessa LEGRAND directrice adjointe	0,10	MIG PASS	



ORGANISATION DES SOINS

REPERAGE ET PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Le repérage des patients PASS est multiple.

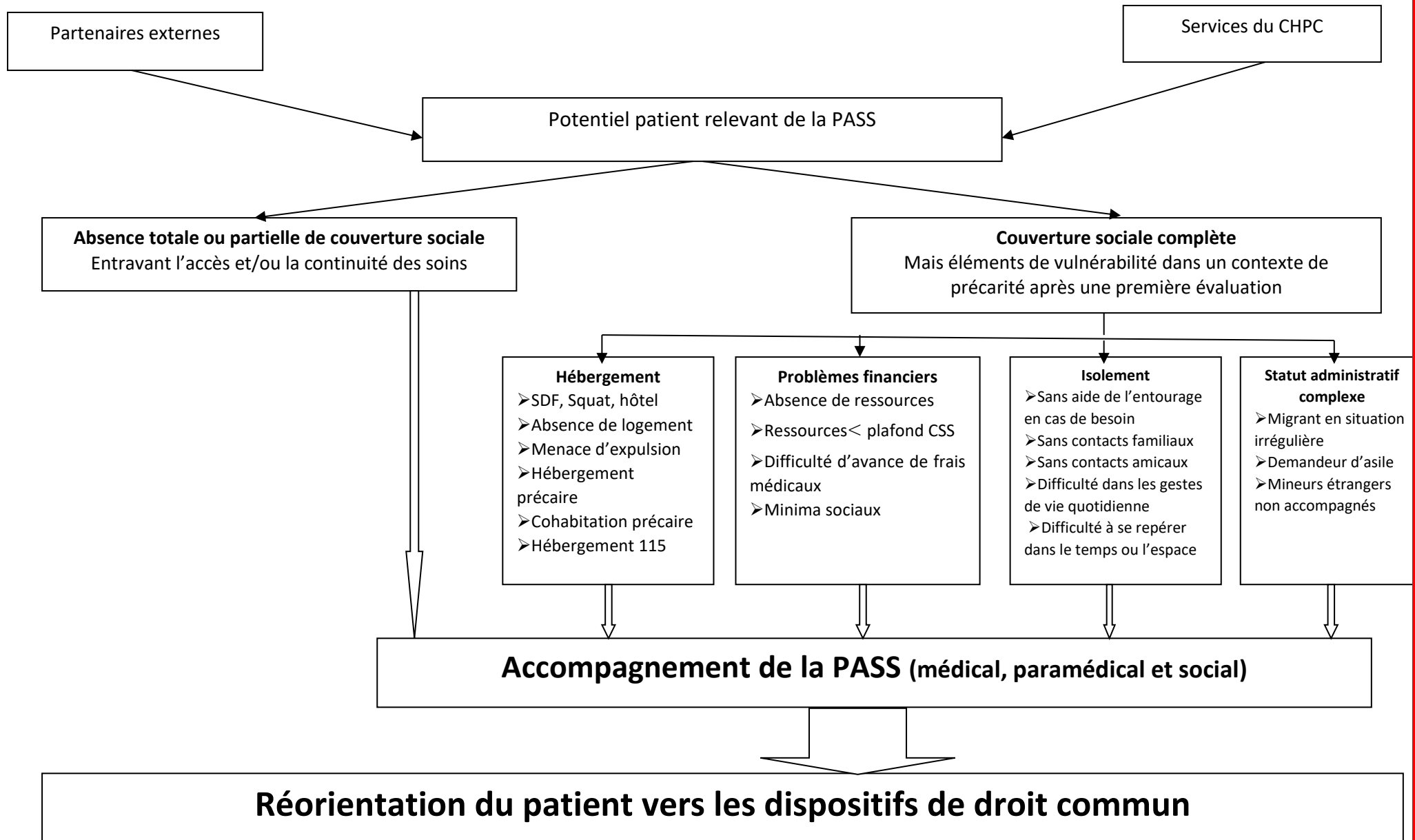
Depuis la campagne de communication au sein de l'établissement, un pourcentage non négligeable du personnel hospitalier (et pas seulement le personnel médico-social) est plus sensibilisé et repère plus facilement les patients en situation de précarité et l'oriente vers la PASS et/ou le service social ;

- Par le Service d'Accueil des Urgences
- Par les services internes
- Par les partenaires institutionnels et associatifs du territoire

Les professionnels intervenants à la PASS (professionnels salariés comme bénévoles), ont mené depuis plusieurs années une réflexion sur les notions d'urgence et de besoins des publics ciblés par la PASS. Toutes ces réflexions convergent sur le fait que la PASS n'est pas réservée seulement aux SDF, aux personnes sans couverture sociale, mais à toute personne en situation de précarité définie plus largement autour d'une « absence de lien » ou comme toute personne « démunie face à la santé ».

Pour lutter contre cette précarité de l'accès aux soins, différents partenaires ainsi que les intervenants de la PASS sont mobilisés :

- Des signalements sont adressés via le bureau du mouvement, les consultations externes et les services de médecine du CHPC et par les professionnels du territoire en charge de la veille sociale au service social qui fait le lien avec la PASS.
- Prise en charge du patient : procédure « parcours patient PASS interne » avec délivrance de traitements médicamenteux.
- Le patient bénéficie de l'accès aux plateaux techniques, laboratoire, imagerie médicale
- Mise en œuvre du dossier patient dématérialisé permettant un accès aux intervenants des permanences PASS internes et externes
- Accompagnements physiques des patients aux rendez-vous assurés par les professionnels de la PASS, le secrétariat du service social ou des partenaires extérieurs.
- Outil de suivi des rendez-vous programmés.
- Poursuite de la coopération avec les équipes des urgences, de la gynécologie, de la pédiatrie et la médecine interne et infectieuse du CHPC pour assurer la continuité des soins.
- Poursuite de la collaboration avec le conseil départemental dans le cadre de la PMI pour l'accompagnement des familles avec enfants et des suivis de grossesse.
- Centre de vaccination du CHPC





PARTENARIAT ET TRAVAIL EN RESEAU

Des dispositions prises avec les partenaires pour assurer la continuité des soins et promotion du travail en réseau

Dans le cadre du processus de continuité de soins et de prise en charge des patients s'adressant à la PASS, des dispositions ont été mises en place avec les partenaires du territoire à travers :

- **Un Comité de pilotage** : 16 décembre 2021 pour les années 2020-2021

Le comité de pilotage de la PASS se tient 1 fois par an dans les locaux du CHPC.

Il est constitué :

- De l'Agence Régionale de Santé
- Des directions du CHPC ou représentants (direction générale, direction des soins infirmiers, direction des ressources humaines)
- Du chef et cadre du pôle M du CHPC
- De la ville de Cherbourg en Cotentin
- De l'Atelier Santé Ville
- De la CPAM
- D'un représentant des médecins bénévoles de la PASS Externe
- De l'équipe de la PASS interne
- Des partenaires de secteur : IRSA, Conscience Humanitaire, Coallia, ...

La visite de structuration a eu lieu le 26 janvier 2022

- **Un Comité technique**

Dans le cadre de l'amélioration continue des pratiques de la PASS, un comité technique est institué. Ce comité technique est composé de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de la PASS et se tient au besoin.

En 2022, il a eu lieu quatre comités techniques réunissant l'ensemble de l'équipe

- 01/04/2022
- 13/05/2022
- 01/07/2022
- 16/09/2022

D'autres rencontres en équipe restreinte peuvent avoir lieu pour travailler des sujets très précis.

- **Des Rencontres partenariales et diverses interventions de l'équipe PASS**

- Le 28/01/22 : Intervention sur la gale au SAO : information-éducation par IDE PASS et EMPP
- Le 05/10/22 : participation à la rencontre de l'équipe PASS avec le CEGIDD
- Le 12/01/22 : Journée d'action conjointe avec le CCAS de Cherbourg en Cotentin, l'association Itinérance et la croix rouge
- Le 25/01/22 : Rencontre partenariale Maison Flora Tristan
- Mars 2022 : Participation de l'agent d'accueil et de la ASS à la formation « Droit des étrangers » proposée par la coordination des PASS.
- Le 18/03/22 : Intervention sur la gale au SAO : information-éducation IDE PASS et EMPP

- Le 25/03/22 : Participation à la Visio « Ségur Mesure 27 »
- Le 26/04/22 : Participation à la journée régionale des PASS et présentation de la PASS dentaire
- Le 11/05/22 : Rencontre Coallia service de l'asile
- Le 23/05/22: Rencontre d'un patient dans le cadre de « l'aller vers » à Valognes
- Le 24/05/22 : Participation à l'échange de pratique PASS
- Le 18/07/22 : Rencontre Mission d'appui aux PASS
- Automne 2022 : Réflexion collective sur l'action à mener contre l'épidémie de gale au sein du camp
- Le 13/09/22 : Participation à l'échange de pratiques PASS
- Le 20/09/22 : Rencontre du CA de l'association Itinérance
- Le 27/09/22 : Rencontre de l'équipe des LHSS Adséam
- Le 05/10/22 : Rencontre CeGidd/ Mission d'appui aux PASS
- Le 21/10/22 : Intervention sur la gale au SAO : information-éducation IDE PASS et EMPP
- Le 07/11/22 : Rencontre de l'équipe des LHSS et ACT Association Femmes
- Le 08/11/22 : Participation à la rencontre du Plan municipal de santé
- Le 17/11/22 : Participation à la rencontre « Ségur Mesure 27 »
- Le 28/11/22 : Rencontre de l'équipe du centre de santé Bres Croizat
- Le 06/12/22 : Participation au GERASS à la fondation Bon Sauveur
- Le 13/12/22 : Rencontre CPAM
- Le 15/12/22 : Participation à la journée régionale des PASS
- Le 16/12/22 : Intervention en urgence du médecin et IDE de la PASS à la demande de l'ARS sur l'Hôtel F1 suite à l'arrivée d'un groupe de migrants
- Le 16/12/22 : Rencontre Médecin et IDE de la PASS avec le DAPA
- Mai à Juillet 2022 : Campagne Pyramig
- Mise en place d'ateliers IDE PASS/EMPP à l'accueil de jour de l'ADSEAM dans le cadre de missions de santé publique.

La participation mensuelle de l'équipe à la réunion partenariale proposée par l'Adseam. Elle réunit les mêmes partenaires que ceux qui participaient au staff mensuel qui a été suspendu en 2020 pour cause de crise sanitaire. Elle est un lieu d'échange sur des situations de personnes rencontrées par les différentes structures. Cette réunion permet une meilleure coordination des accompagnements et une veille des personnes les plus précaires.

Un point bimensuel a également été mis en place avec l'association Itinérance pour faire le point sur les situations de personnes que nous rencontrons conjointement.

Un staff mensuel avec le bureau du mouvement n'a pas pu être maintenu du fait de l'accroissement des activités des deux services. Cette absence s'est faite sentir et nous souhaitons le remettre en place en 2023.

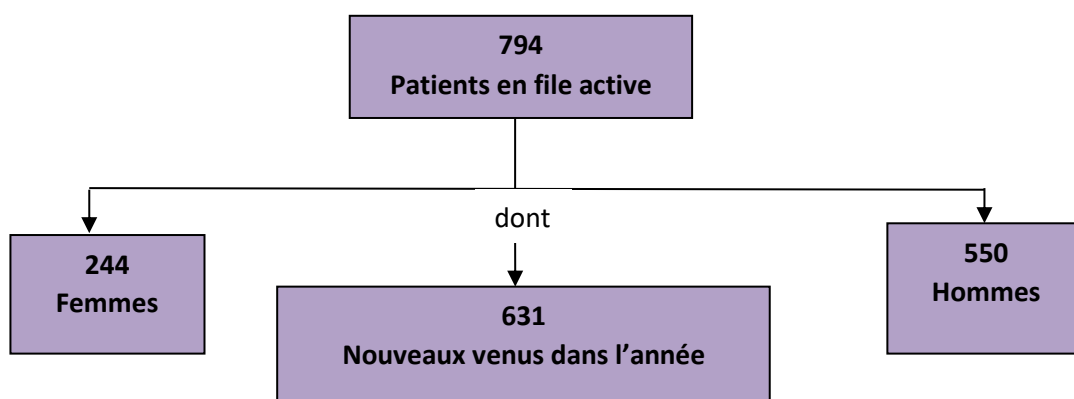
Un staff PMI en lien avec le service maternité, gynécologie et les sages-femmes de PMI des 3 secteurs d'intervention a lieu tous les deux mois. La participation de la PASS permet de faire le lien autour de la prise en charge des femmes enceintes nouvellement arrivées sur le territoire notamment.

La poursuite des séances d'APP permet au binôme IDE ASS d'avoir des temps de prise de recul sur des situations parfois complexes et de questionner leurs pratiques pour proposer un service toujours plus adapté. L'ouverture de la PASS dentaire a aussi été l'occasion de rencontres.



PUBLIC ACCUEILLI EN 2022

FILE ACTIVE EN 2022



- Age

	0 à 6 ans	7 à 17 ans	18 à 25 ans	26 à 64 ans	65 et +	Total
Total	40	121	228	414	21	794

- Lieu de naissance

○ France + DOM

105

○ Europe + Etrangers hors EU

689

Couverture sociale de base

	Nombre
Droit commun	53
Aucune couverture	477
PUMA	151
AME	57
Carte EU	2
Visa	1

Couverture complémentaire

	Nombre
Aucune	484
AME	61
CSS	194
CSS payante	5
Mutuelle	11
ALD	5
Autre	0

Ressources

	Nombre
Salaire	37
Retraite	5
RSA	16
ASS	2
AAH	10
Chômage	4
Pension d'invalidité	1
ADA	101
Autres	15
Sans ressources	402

Domicile

	Nombre
Fixe / stable	216
Mobile / Caravane	0
Famille / Amis	57
Foyer	226
Hôtel, urgence, 115	57
Sans hébergement, rue	217
Bidonville, squat	23
Autre	3

Situation familiale

	Nombre
Célibataire	510
Nombre d'enfants à charge	70
En couple	132
Nombre d'enfants à charge	126
Mineur	127
Dont Mineur isolé	45

Nous constatons une poursuite de l'augmentation de la file active (503 en 2021 contre 794 en 2022). Soit une augmentation de 2,91%. Le nombre de nouveaux venus à la PASS a doublé de 373 patients en 2021 à 631 patients.

La part de patients vieillissants augmente elle aussi avec par conséquent des besoins en suivis plus importants.

La PASS accueille toujours une part de patients hommes supérieure à la part des femmes. De même, l'origine des patients est majoritairement d'Europe ou d'autres pays que la France et les DROM-COM.



SYNTHESE DES INDICATEURS DE PRISE EN CHARGE ET DE SUIVI

LES CONSULTATIONS MEDICALES.

La présence d'un médecin à la PASS est primordiale. Sa présence contribue au recours aux soins de médecine générale. La prise en charge proposée par le médecin de la PASS est temporaire. L'objectif final étant une réorientation vers le droit commun.

Une proportion de patients n'a plus de droits ouverts. Ils sont donc pris en charge par la PASS le temps nécessaire de réouverture de droit. Cependant la prise en charge peut être plus longue, soit parce que la pathologie est multidimensionnelle et nécessite une bonne coordination avec les différents acteurs, soit par difficulté pour trouver un médecin.

	2021	2022
• Nombre de patients file active	350	615
• Nombre de nouveaux patients	259	477
• Nombre 1 ^{ère} consultation médicale adulte	309	514
• Nombre 2 ^e 3 ^e 4 ^e Consultation adulte	325	527
• Nombre 5 ^e consultation adulte	191	213
• <i>Total consultations médicales adulte</i>	825	1254
• Nombre 1 ^{ère} consultations médicales pédiatriques	30	80
• Nombre 2 ^e 3 ^e 4 ^e consultations pédiatriques	4	35
• Nombre 5 ^e consultations pédiatriques	0	2
• <i>Total consultations médicales pédiatriques</i>	34	117
• Total consultations médicales pour 2022	859	1371

183 F
432 H

LES CONSULTATIONS INFIRMIERES.

	2021		2022
• Nombre de patients file active	382	217 F	689
• Nombre de nouveaux patients	288	472 H	534
• Nombre de 1 ^{ère} consultation	381		689
• Nombre de consultations de suivi	939		1092
• Total consultations infirmières	1320		1783
• Nombre actes infirmiers	1946		2262

L'activité est quasiment multipliée par 2 avec de nouveaux patients migrants : grande majorité d'Afghans et quelques ukrainiens en lien avec la situation géopolitique.

De plus, le manque de médecins traitants a un impact sur notre file active avec de grandes difficultés pour permettre aux patients accueillis à la PASS d'être orientés vers le droit commun.

Les principales actions portant sur l'écoute, la relation d'aide sont de plus en plus difficiles à assurer par manque de temps.

La prise de rdv médicaux et la liaison avec les partenaires sont maintenues mais l'accompagnement des personnes est moins régulier.

Le 1er contact, l'approche sont essentiels pour permettre au patient de se sentir écouté, compris et non jugé.

Le temps est un facteur déterminant pour mettre en place une relation de confiance permettant au patient d'aller jusqu'au bout de son parcours de soin. Nous sommes conscients du besoin mais le nombre de consultants à chaque permanence ne nous le permet pas toujours.

La 1^{ère} consultation permet de préparer la consultation médicale : l'infirmière repère avec le patient l'ensemble de ses problématiques somatiques pour mieux cibler la consultation avec le médecin mais aussi psychologiques afin d'anticiper la prise en charge conjointe avec l'EMPP.

Le parcours des migrants dans les demandes d'asile est de plus en plus complexe et l'IDE reçoit de plus en plus de patients découragés qui demandent une écoute attentive et bienveillante.

De plus, l'infirmière assure le lien avec les médecins de spécialités du CHPC afin de permettre aux patients d'accéder aux mêmes soins que les personnes de droit commun.

La prise de rendez-vous et l'accompagnement aux examens permettent aux patients d'être rassurés devant un interlocuteur médical inconnu, il s'agit toujours de maintenir la confiance pour éviter la rupture de soins.

Le besoin croissant nous demande toujours plus d'investissement, et d'adaptation vis-à-vis des patients de la PASS.

Le renfort instauré pendant la crise COVID n'est malheureusement plus possible faute de moyens financiers permettant le renfort infirmier.

Nous pouvons nous trouver cependant parfois en difficulté avec des pathologies de la dépendance ou encore psychiatriques qui sont très fréquentes parmi la population précaire malgré une très bonne collaboration avec l'équipe de l'EMPP présente chaque semaine.

LES INTERVENTIONS SOCIALES.

Le temps consacré à chaque patient par l'assistante sociale est très difficilement mesurable car varie en fonction des besoins du patient (autonomie, maîtrise de la langue...)

- Nombre de patients en file active
- Nombre de nouveaux patients
- Nombre d'entretiens de PEC

2021		2022
320	151 F	443
231	292 H	349
1020		1325

L'année 2022, a été marquée par plusieurs évènements.

L'accueil d'une stagiaire première année ASS a été l'occasion de prendre du recul sur l'action de l'assistante sociale et d'avoir un point de vue plus global sur l'accompagnement proposé.

La montée en charge exponentielle de la file active de patients passant par la PASS a eu des conséquences sur l'activité et les missions de l'assistante sociale. En effet, l'activité d'accueil physique qui venait en complément de ses missions, a pris une place très importante, limitant son champs d'intervention sociale.

En septembre 2022, l'agent d'accueil étant arrivé dans les locaux de la PASS, les missions de chacune ont pu être réattribuées, libérant ainsi du temps aux missions sociales.

De plus, cette proximité physique a fait croître le travail commun au quotidien, permettant de poursuivre les travaux en lien avec les notions de facturation mais aussi de mettre en place nombre d'outils qui fluidifient le parcours des patients au sein de la PASS.

Fin 2022, le CHPC a mené une action de mise à jour des créances des patients. Celle-ci a eu un impact sur les patients de la PASS, parfois orientés vers l'hôpital avant l'ouverture des droits. Ces missions de coordination, particulièrement chronophages, ont fait partie prenante du quotidien de l'assistante sociale.

Le travail de binôme avec l'agent admin, déjà mené depuis plusieurs années, a été un véritable support à cette occasion.

Le travail complémentaire avec les autres membres de la PASS se poursuit.

Les relations partenariales évoluent, l'assistante sociale maintient ses participations aux instances avec le souhait de conserver l'ouverture et l'échange avec les professionnels du territoire. L'orientation vers le droit commun reste en ligne de mire.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES.

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation du temps de travail de l'agent d'accueil et son installation physique au sein des locaux PASS en septembre 2022.

En effet, auparavant la secrétaire était à 0.50 de son temps de travail sur la PASS dans les locaux du service social hospitalier ce qui rendait le travail plus compliqué.

Il a été noté une forte hausse de l'activité administrative, due évidemment à l'augmentation de la file active. Lors de ce dernier trimestre 2022, il a s'agit de créer un véritable secrétariat propre à la PASS, des nouveaux outils, et surtout réussir à se faire identifier comme tel auprès des usagers et des partenaires.

Les principales missions de l'agent d'accueil / secrétaire sont :

- Accueillir et renseigner les usagers / partenaires...
- Ouvrir les dossiers patients, vérifier les informations administratives
- Orienter les usagers vers les professionnelles de la PASS
- Vérifier les droits sociaux des usagers
- Participer à des démarches d'accès aux droits sous la responsabilité de l'assistante sociale en charge du dossier
- Tenir un état des patients « factures dues » en collaboration avec le bureau des mouvements et l'assistante sociale
- Renseigner les statistiques ARS
- Participer aux réunions PASS / PASS dentaire
- Participer à la communication autour de la PASS

Les chiffres à retenir (de septembre à décembre 2022) :

Nombre de passages / accueils : 475

Ouverture de nouveaux dossiers : 100

Pour la plupart des accueils, il s'agit d'orientation vers le médecin, l'infirmière, l'assistante sociale ou encore l'infirmière de l'EMPP.

Quelques passages concernent des prises de rendez-vous vers l'hôpital pour des examens complémentaires, la médecine de ville ou des rendez-vous PASS DENTAIRE (même secrétariat).

Aussi, on peut noter des passages de certains patients (souvent bien identifiés) pour de l'écoute, des conseils de vie pratique.

La barrière de la langue rend parfois la création des dossiers plus longue et fastidieuse. L'agent d'accueil est en formation anglais depuis novembre 2022 jusqu'avril 2023 à raison de 3 h par semaine.



BILAN ET PERSPECTIVES

BILAN 2022 et PERSPECTIVES 2023

Bilan 2022

Le manque de médecins traitants sur le territoire conduit les médecins de la PASS à se substituer à ce manque, notamment pour des renouvellement d'ordonnance ou des mises à jour de dossier type MDA par exemple.

Les travaux réalisés à la PASS externe ont amélioré les conditions d'accueil des patients :

- Bureau individuel pour l'ASS et l'IDE
- Mise en place d'une douche pour les patients

A l'automne 2022, une épidémie de Gale a eu lieu sur le territoire du Nord-Cotentin chez les populations précaires. L'équipe a été très réactive pour la prise en charge de ces problèmes pour limiter les gales surinfectées et a mis en place des procédures d'accès rapide aux traitements avec des actions ciblées d'éducation à la santé.

L'inquiétude de l'équipe est le maintien des consultations hebdomadaires avec l'équipe de médecins bénévoles qui sont de moins en moins nombreux pour assurer l'ensemble des permanences. Leur bonne volonté est toujours bien présente mais leur épuisement doit être pris en considération du fait de la montée en charge du nombre de patients par permanence (en moyenne 40 passages sur 6h). Pourtant, ces consultations sont une véritable richesse pour les populations que nous accueillons. La diminution de ces consultations aura nécessairement un impact sur les conditions sanitaires de ces populations.

Pour fluidifier les consultations, nous avons mis en place quelques créneaux de rendez-vous de consultations programmés sur une permanence hebdomadaire.

LES PERSPECTIVES 2023

Pour l'année 2023, la PASS du CHPC souhaite rester mobilisée sur ses missions premières. Elle poursuit son investissement auprès des plus précaires, éloignés du soin. Cet investissement se fait au quotidien par le développement du réseau, les réponses aux sollicitations, l'information et l'échange, le tout avec un regard pluridisciplinaire. L'ouverture de la PASS Dentaire depuis l'automne est un outil qui vient compléter l'offre de soins des personnes en situation de grande précarité et ouvre une nouvelle porte d'accès.

Perspective 2023 :

- Recherche de solutions pour aller vers le site de Valognes : Elargissement des critères PASS dentaire ?
- Poursuivre des interventions à l'accueil de jour (Ex SAO) pour l'éducation à la santé.
- Développer des interventions auprès des étudiants infirmiers et aides-soignants pour diffuser la culture de la PEC du public en situation de précarité.
- Maintenir, développer et formaliser (CCN/Procédure) le réseau intra et extra hospitalier
- Augmentation des recettes : Facturation de certains actes médicaux pour les patients dont les droits sont ouverts